

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 8 Fructidor.

( Ère vulgaire )

Mardi 25 Août 1795.

*Lettre de l'empereur au comte de Clairfayt, au sujet de l'échange de la fille de Louis XVI. — Détails des avantages remportés par les Français dans les Indes-Orientales. — Nouvelles de Nantes. — Lettre du citoyen Petion. — Discours sur la situation de l'Europe. — Rapport sur la famille du général Dugonier. — Décret relatif aux tribunaux de district. — Discussion sur le prix des denrées.*

### A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 12 août.*

On sait que le général Pichegru a communiqué à M. le comte de Clairfayt, par l'entremise de M. le baron de Stein, commandant des troupes du cercle de Souabe, le décret de la convention relatif à la princesse Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI. M. le général de Clairfayt ayant transmis cette pièce à l'empereur, en a reçu une dépêche dont un de nos papiers publics garantit l'authenticité, & qui est ainsi conçue :

« Mon conseil aulique de guerre m'a rendu compte de votre rapport du 15 juillet & de la pièce qui a été remise au général Stein par le général Pichegru, relativement à la princesse Marie-Thérèse, fille de Louis XVI, ma cousine, & aux autres princes & princesses de la famille de Bourbon. Dans toute autre circonstance, les conditions dont on veut faire dépendre la liberté des membres de cette famille infortunée, qui sont restés en France, auroient dû être regardées comme entièrement inadmissibles; mais puisqu'il n'est que trop vrai qu'au milieu des violentes catastrophes qui se succèdent les unes aux autres dans la révolution française, je ne dois consulter que la tendre affection pour ma cousine, & mon vif intérêt pour les princes & les princesses de la famille des Bourbons, & ne songer qu'aux dangers dont ils n'ont cessé d'être environnés, mon intention est que vous fassiez connoître au général français, que je veux bien accéder, quant au fond, à la proposition qui a été faite. Mais il est une proposition que je juge à propos de lier à celle que renferme la pièce remise au général Stein : elle a pour objet l'échange respectif des nombreux prisonniers de guerre, dont nonobstant mes demandes répétées, on a toujours opiniâtement refusé de s'occuper.

« Quelques soins que, malgré le traitement peu favorable de mes soldats prisonniers en France, j'aie ordonné de prendre des prisonniers français dans mes états, quoi-

qu'ils soient placés dans des provinces où les vivres sont abondans, qu'on les paie exactement en numéraire, & qu'on leur donne tous les secours de la religion, de l'humanité, & tous ceux qui sont dus à l'infortune, ils n'éprouvent pas moins nécessairement une foule de maux qui sont inséparables de leur état, & auxquels se joint encore cette idée qu'ils sont abandonnés dans des climats éloignés de ceux pour lesquels ils ont combattu, qu'ils ne verront plus leurs familles, qu'on les punit pour les malheurs & les hasards des combats, & que la qualité de prisonniers, regardée jusqu'ici comme un titre de plus pour réclamer l'intérêt de ceux à qui l'on s'est sacrifié, semble n'être à leur égard qu'un motif d'ingratitude. Je ne veux pas qu'on puisse m'imputer cet oubli du droit des gens qui perpétue la détention de tant de malheureuses victimes de la guerre; & à plus forte raison, dois-je rechercher tous les moyens de rendre à la liberté mes fidèles soldats, prisonniers dans un pays où chacun sent qu'ils doivent forcément partager tous les fléaux dont ses propres habitans n'ont pu se garantir. Vous me rendrez compte sans délai de la réponse qui vous parviendra à ce sujet, pour régler ensuite plus particulièrement les détails d'exécution relatifs à la proposition transmise par le général Pichegru, & qui, je pense, ne pourront donner lieu à aucune difficulté. »

*D'Emmerich, le 4 août.*

Du 1<sup>er</sup> au 3, plusieurs vaisseaux que les Hollandais doivent fournir aux Français, ont passé devant cette ville. Ils sont tous chargés de planches & de solives, & tous numérotés; de sorte qu'il n'est plus question que de les joindre, & le pont est établi. Mais voici un grand malheur: le commandant de Wesel les a fait arrêter, & ils ne peuvent pas passer outre jusqu'à nouvel ordre. On dit que cette arrestation provient de ce que des patriotes hollandais se sont permis d'arrêter des vaisseaux chargés de farines.

Le 2, nous avons vu passer ici plus de cent gardes du stathouder que les Hollandais ont congédiés. Ils sont

presque tous Allemands. Ils sont beaux hommes & fort bien équipés. Ils retournent dans leur patrie.

Les officiers hollandais, qui ont séjourné quelque tems en cette ville, vont à Osnabruck où on forme des corps françois.

Le comte Hersberg, major d'un régiment hollandais hussards, a demeuré ici quelque tems, mais il part demain pour Osnabruck.

On dit que le comte de Wittgenstein doit être un des chefs des nouveaux corps qu'on forme à Osnabruck.

Dans la nuit du 2 au 3, nous avons entendu une forte canonnade; mais nous ignorons encore de quel point elle parloit.

### A N G L E T E R R E .

De Londres, le 10 août.

(Nouvelles des Indes-Occidentales.)

Les nouvelles de cette partie du monde, sont toutes bien fâcheuses. C'est le vice-amiral Caldwell, parti le 6 d'Antigua, qui les a apportées. Sainte-Lucie étoit toujours au pouvoir des François, & l'on craignoit que la Grenade n'éprouvât le même sort. Les renforts qu'ils ont reçus dans ces contrées, donnent de vives inquiétudes pour les autres isles.

Les dégâts que les insurgens ont faits sur la plupart des isles, ne peuvent se décrire. Le plus funeste de nos malheurs, c'est que les vaisseaux de transport anglais, le *Héro*, le *Blenheim*, le *Montfermat* et l'*Aurore*, avec 700 hommes de troupes qui devoient porter des secours à nos établissemens dans ces contrées, sont tombés au pouvoir des ennemis; c'est qu'il en a été de même de dix vaisseaux de transport, chargés de vivres & de munitions de guerre. La flotte dont ils faisoient partie étoit sortie de Portsmouth, le 24 mai, sous l'escorte du vaisseau de guerre le *Samson*, de 61 canons; mais ces vaisseaux ayant eu le malheur d'être séparés par une tempête, ils furent rencontrés, près de la Barbade, par trois frégates françaises, qui les conduisirent à la Guadeloupe.

Depuis que les François ont pris Ste.-Lucie, on craint une attaque sur la Martinique. Les habitans François qui sont dans cette isle, ont déjà essayé de se rendre maîtres du fort Bourbon, mais ils n'ont pas réussi dans leur entreprise.

C'est le 19 juin que nos troupes ont évacué Sainte-Lucie; nous y avions 1400 hommes, dont 400 malades: les François étoient 3000. Beaucoup de nos troupes ont déserté lors de l'évacuation, & nous avons dû abandonner à l'ennemi une grande quantité de provisions & de munitions.

Sir John la Forey, qui a pris le commandement aux Indes-Occidentales, à la place du vice-amiral Caldwell, a été poursuivi pendant sa traversée, pendant quinze heures, par des frégates françaises, près de Barbade.

A la Barbade on se croyoit entièrement en sûreté, attendu qu'il s'y trouvoit 10 mille hommes de milice.

A Antigua, la milice est de 2000 hommes, & à Saint-Kitts de 1500 hommes.

Notre vaisseau de guerre, le *Vanguard*, a pris, le 15 juin, la frégate française, le *Perdrix*, de 20 canons & de 150 hommes d'équipage. Il a pris en outre un corsaire français de 10 canons, nommé le *Guillotine*, & deux autres bâtimens de 18 & de 6 canons.

D'après ces nouvelles reçues des Indes-Occidentales,

il a été résolu d'envoyer dans cette partie, le plus vite possible, des troupes & des vaisseaux de guerre.

### FRANCE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIÈRE.

Extrait d'une lettre particulière, écrite de Nantes, le premier fructidor.

L'insurrection de la Vendée se rallume de toutes parts & annonce de nouveau malheurs. Les troupes républicaines arrivent chaque jour; déjà une partie de l'armée du Nord est entrée dans la Vendée, & ses premiers pas ont été marqués par de grandes rigueurs: il paroît qu'il n'y a point de grâce à espérer pour les rebelles. Cette guerre sera sûrement cruelle. Des événemens fâcheux ont déjà précédé les grandes hostilités.

Un des premiers a été la circulation d'une grande quantité de faux assignats de toute valeur, depuis 400 livres jusqu'à 25 sols, apportée ici par des détachemens de l'armée de Quiberon. On ne s'en est apparcu qu'à tard, & les mesures qu'on a prises pour arrêter cette circulation, n'ont pas empêché qu'il n'en résultât de grands dommages & un surcroît funeste de dépréciation pour le papier monnoie.

La nouvelle d'un débarquement effectué par les Anglois entre Saint-Gilles & la Barre-du-Mont, a répandu aussi de vives alarmes; mais il paroît que cette expédition s'est bornée à descendre à terre des munitions & quelques émigrés.

Il y a quelques jours qu'on fit partir un convoi considérable pour Château-Briant, escorté par le bataillon d'Arras, composé de 350 hommes, bataillon qui étoit signalé à l'attaque du fort Penthièvre. Ce convoi a été attaqué à l'improviste par 5 à 6000 chouans, à deux lieues d'ici, dans un fonds, dont nos troupes n'ont pu se tirer que par des efforts de valeur. Les chouans, dont une partie étoit très-bien montée, se sont emparés du convoi, & nous ont tué ou blessé environ 200 hommes. Si l'on s'en rapporte aux bruits publics, les rebelles ont exercé des cruautés atroces sur les malheureux républicains qui sont tombés entre leurs mains; les femmes même se sont montrées les plus implacables envers les prisonniers. On dit que ce qui les pousse à ces excès, c'est l'idée générale qui s'est répandue parmi eux, que les républicains veulent tout mettre à feu & à sang, & aussi le désir de se venger, par représailles, du massacre de ceux des leurs qui ont été pris à Quiberon. J'aime cependant à croire que ces récits de cruautés sont fort exagérés, & ce paroît être le sentiment du général Canclaux qui dit n'en avoir aucune connoissance.

D'un autre côté, la conduite que vient de tenir la dernière brigade, arrivée de Hollande, a failli d'entraine des suites fâcheuses. Cette troupe, instruite en arrivant de la prise du convoi & des suites de cette affaire, crut devoir venger ses camarades en pillant & massacrant tout ce qui s'est trouvé sur sa route. Le jour de son arrivée ici, des soldats en nombre ont attaqué quelques jeunes gens qui portoient des cravattes vertes & les cheveux tressés. L'entêtement de ceux-ci qui n'ont voulu sacrifier leur costume à la tranquillité publique, la violence des soldats qui vouloient tout soumettre au despotisme militaire, ont occasionné des rixes & des querelles particulières qu'on n'a pu prévenir. Le commandant de la place n'a pu se faire obéir de la troupe; elle a fusé quelque tems de laisser ici ses canons, qu'elle

loit emmener malgré les ordres ; on a craint un soulèvement ; on a été obligé de battre la générale , & ce n'a été qu'avec peine qu'elle a enfin obéi & s'est déterminée à partir pour la Vendée. On ne doute pas que la supériorité des forces qu'on y fait passer ne termine promptement cette nouvelle insurrection, dont la durée auroit de dévaster ces malheureuses contrées.

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIRE.

*Lettre du citoyen Petion.*

De Chartres , le 4 fructidor.

J'ai été on ne peut pas plus surpris à la lecture du projet de loi de clôture de révolution :

1°. Pour qu'il n'y ait point d'interruption dans les travaux de nos députés , il n'est point nécessaire qu'il en reste les deux tiers ; une moitié c'est plus que suffisant pour cela.

2°. C'est au peuple à choisir la moitié restante. Nos représentans perdent de vue qu'ils ne sent que des mandataires , & que c'est aux commettans qu'il appartient de nommer ceux à qui ils entendent donner leur confiance.

3°. Le peuple doit élire ses représentans ; qui que ce soit n'a le droit d'y porter atteinte ; en dépouillant les assemblées primaires ou les électeurs choisis par elles , est un acte de despotisme , d'autant plus révoltant que le peuple est souverain , & que ceux qui veulent absolument faire la loi ne tiennent leurs pouvoirs que de lui.

4°. On ne peut plus ouvertement attaquer la souveraineté du peuple , qu'en lui prescrivant de ne délibérer que sur l'ensemble de la constitution. Depuis quand un commettant qui a chargé son mandataire de lui présenter un plan pour gouverner son domaine , peut-il être restreint par ce mandataire , à ne délibérer que sur l'ensemble du plan , sans avoir la liberté d'en examiner les différentes parties ? peut-il y avoir rien de plus révoltant qu'une tentative aussi subversive de tous les principes ?

5°. Suivant le projet , il faut que le peuple sanctionne pour le 20 de ce mois. Outre que voilà encore le mandataire qui commande au commettant , on voit qu'il ne vent pas même lui donner le tems de réfléchir. Ainsi ce projet tend à faire perdre au peuple sa souveraineté & sa liberté.

Salut & fraternité. PETION , homme de loi.

*De Paris , le 7 fructidor.*

La constitution est partie , & les départemens , en la recevant , formeront des assemblées primaires , à l'effet de nommer le tiers des représentans dont la convention a laissé le choix au peuple. Les vrais citoyens pensent que ce choix se fera remarquer par sa bonté & par les qualités des nouveaux législateurs que la France va se donner , & la voix publique intéressée enfin à être juste , désigne déjà quelques noms qui se sont recommandés eux-mêmes par des écrits sages & modérés. Que ce terme de modérés s'effarouche plus les fanatiques exagérateurs qui ont coûté tant de tems & tant de sang avant que la révolution pût arriver à son terme.

Quelques-uns sont d'avis que l'amalgame des nouveaux législateurs avec les anciens , sera difficile à faire ; cette crainte nous semble vaine , car les malheurs résultant d'une diversité extrême d'opinions , seront aussi presens aux uns qu'aux autres , & la raison publique qui a pris

de grandes forces dans la série des débats antérieure , surveillera avec soin tous les mandataires du peuple , & leur indiquera même la véritable source du bonheur public , dont il n'est plus permis à aucune faction de faire dévier la représentation nationale.

*Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.*

CITOYEN ,

Je vous envoie ce fragment des mémoires de Sully , pour le mettre , si vous le jugez convenable , sous les yeux de nos lecteurs qui l'auront probablement oublié. Ils apprendront sans doute avec intérêt , que déjà du tems d'Henri IV de bonnes têtes avoient pensé à faire de la France une république ; & ils trouveront curieux de connoître à cet égard l'opinion de Sully , qui passoit pour le plus grand homme de son tems. La bienfaisante révolution nous a prouvé qu'il se trompoit , & qu'il étoit meilleur administrateur que grand législateur. Voici comment il s'exprime ( édit. de Londres de 1767 , tom. II , liv. 6 , pag. 311 ).

« La lecture de l'histoire romaine avoit inspiré à Cossé , comte de Brissac , maréchal de France , qui se piquoit d'esprit & de pénétration , un projet singulier : il méritoit d'ériger la France en république , & de rendre Paris la capitale de ce nouvel état , dont il bâtissoit tous les fondemens dans son imagination , sur le modèle de l'ancienne Rome. Pour peu que Brissac fût descendu de cette haute spéculation aux applications particulières , auxquelles il est nécessaire d'avoir égard dans les plus grands desseins , il auroit vu qu'il est des circonstances où le projet même le plus heureux vient par la nature des obstacles , par la différence du génie & du caractère des peuples , par la trempe des loix qui y sont adoptées , & par le long usage qui y a mis , comme le dernier sceau , également chimérique & impossible. Il n'y a que le tems & une longue expérience qui puissent remédier à ce qu'il y a de défectueux dans les coutumes d'un état dont la forme est décidée , & ce doit être sur le plan de sa première constitution. Cela est si vrai que toutes les lois qu'on verra un état se conduire par des voies contraires à celles de son établissement , on peut se tenir assuré qu'il n'est pas éloigné d'une grande révolution. D'ailleurs , l'application des meilleurs remèdes n'opere point sur les malades qui y résistent , &c. »

Salut & fraternité. *Un de vos abonnés.*

*Des assassinats et des vols politiques , ou des proscriptions et des confiscations ; par T. Raynal , broc. in-8°. de 88 pages. Chez Desenne , imprimeur-libraire , au Palais-Egalité , n°. 1 & 2. Prix , 5 liv. , & dans les départemens , franc de port , 7 liv. 10 s.*

Cet ouvrage , plein d'érudition , de profondeur & d'énergie , exige que nous en donnions une analyse particulière , tant il est utile & instructif : on y trouve l'arbre généalogique des grands crimes que l'auteur a désignés par crimes héroïques , politiques , théologiques & juridiques. On voit découler de cette division les proscriptions & les confiscations qui ont signalé toutes les tyrannies anciennes & modernes. Nous reviendrons sur cet ouvrage vraiment extraordinaire & digne de notre méditation tout ce qu'il y a d'hommes pensans dans un état quelconque.

## CONVENTION NATIONALE.

Séance du 7 fructidor. —

Après avoir rendu compte du fait que nous avons fait connoître hier, & de la conduite noble & franche des Espagnols dans le combat qui s'étoit engagé entre sept de leurs vaisseaux & trois des nôtres, Defermond a ajouté :

Citoyens collègues, le comité de salut public ne seroit peut-être pas venu vous instruire de ce nouveau trait, qui ne peut étonner ceux qui connoissent cette nation brave & généreuse, s'il n'avoit appris que la malveillance de nos ennemis intérieurs & la corruption de quelques journalistes se plaisoient à répandre dans quelques départemens, que la paix avec l'Espagne n'existoit point, & que le comité de salut public ne l'a faussement publiée, de concert avec vous, que pour stimuler le zèle des républicains, & atténuer les espérances des chouans & des royalistes.

Qu'ils apprennent donc, les ennemis intérieurs de notre liberté, qui cherchent à égarer des hommes simples & faciles à tromper, que non-seulement cette paix est conclue & ratifiée par les gouvernemens, mais qu'elle est sanctionnée par le vœu des individus des deux nations, & qu'aujourd'hui il n'est pas un Espagnol ni un Français qui ne la regarde comme un bonheur depuis long-tems désiré.

On applaudit & l'Assemblée ordonne l'insertion de ce rapport au Bulletin.

Boissy - d'Anglas a fait un rapport sur la situation politique de l'Europe; il fait l'énumération de tous les maux que Pitt a fait à l'Angleterre, comme à la France; à ses alliés, comme à ses ennemis; il sait que dans son pays, le ministre qui a fait la guerre, fait rarement la paix; il redouble donc d'efforts; mais ils seront vains. Déjà l'Espagne, la Toscane, la Prusse, ont conclu avec nous d'utiles alliances; presque toutes les puissances désirent la paix; la première coalition est rompue; la coalition nouvelle entre l'Angleterre, la Russie & l'Autriche ne sera pas plus dangereuse; ces trois souverains ont leurs états trop éloignés les uns des autres; ils ont des intérêts, des vues secrètes trop différentes; ils ne résisteront point à nos bataillons; ils ne résisteront pas surtout à un gouvernement sage & fort que nous allons établir; la constitution sera la victoire la plus signalée que nous puissions remporter sur nos ennemis. La paix extérieure & intérieure, voilà les fruits que nous pourrions nous en promettre.

Aujourd'hui la séance s'ouvre par la lecture d'un grand nombre d'adresses venues de divers endroits de la république; toutes ces adresses contiennent de vives instances pour que la convention s'occupe des moyens de réprimer l'agiotage, & de modérer le prix des denrées.

Boissy a demandé que l'Assemblée s'occupât enfin de la loi du 17 nivôse.

Delleville demande qu'on s'occupe aussi de la loi sur les détenus.

L'Assemblée décrète qu'elle discutera la première de ces lois demain, & l'autre après-demain.

Aubry, au nom du comité de salut public, a fait un rapport sur la famille du général Dugommier. La nation, en considération des services rendus à la patrie par ce brave guerrier, prendra soin de cette famille.

Relativement à une pétition individuelle sur le jugement d'un tribunal de district, l'Assemblée, après avoir entendu son comité de législation, décrète ce qui suit :

Art. I<sup>er</sup>. A l'avenir, en toutes matières civiles dont la connoissance appartient aux tribunaux de districts & sans aucune distinction, les témoins seront entendus à l'audience publique en présence des parties intéressées ou elles duement appelées.

II. Le greffier tiendra note de leurs noms, âge, qualité & demeure, ainsi que de leurs dépositions & des reproches qui auront été fournis contre eux; il fera pareillement mention du serment que le tribunal aura fait prêter avant que de recevoir leurs dépositions.

III. L'affaire sera jugée immédiatement après qu'ils auront été entendus, si faire se peut, sinon à l'audience suivante, sans qu'il soit besoin d'un autre acte en procédure.

Il est dérogé par le présent décret à toutes les lois contraires.

Le citoyen Millin se présente à la barre, & fait hommage à l'Assemblée d'un ouvrage intitulé : *Elémens d'Histoire naturelle*. — Le président lui répond :

« Citoyen, c'est toujours avec une sensibilité nouvelle que la convention nationale accueille un martyr de la tyrannie décevrale, sur-tout quand elle reconnoît en lui un véritable ami de la liberté, un des rédacteurs de cette Chronique de Paris, un digne coopérateur de l'ingénieux Rabaut-Saint-Etienne & du profond Condorcet, qui a préparé les voies de la république; la persécution dirigée contre vous a trouvé son terme; le 9 thermidor est arrivé; le 9 thermidor, ce jour sacré pour toutes les familles; ce jour qui a séché tant de pleurs, qui a brisé tant d'échafauds, & dont le nom sera toujours un sujet d'espérance & de consolation tant qu'il y aura des opprimés sur la terre. Ah! que n'a-t-il pu délivrer avec vous ces illustres compagnons de votre infortune, dont la courageuse éloquence manque aujourd'hui à la république. Digne de partager leur proscription, vous avez conservé votre liberté dans les prisons du despotisme anarchique; vous avez cultivé les sciences dans les fers dont l'ignorance orgueilleuse & cruelle avoit chargé vos mains. La convention nationale, ennemie de toutes les tyrannies, amie des arts consolateurs & des sciences utiles qui forment essentiellement le domaine de la liberté, accepte avec plaisir l'offre que vous lui présentez; elle vous invite aux honneurs de la séance. »

La convention décrète la mention honorable de l'offrande & son renvoi au comité d'instruction publique.

Piette a fait quelques observations sur la nécessité de faire diminuer le prix des subsistances; le pauvre, a-t-il dit, meurt de faim.

Roux a répondu que les précautions prises par le gouvernement, & qu'il seroit imprudent de révéler, mettroient bientôt un terme à ces calamités.

Le tout est renvoyé aux comités.